

Avis publié le 22 janvier 2010

Procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie
<p>Opération : Programme de réfection des voiries communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - VC n°1 au Tourne - VC n° 11 au Tourne - VC n° 3 à Rions - VC n°1 à Tabanac - VC n°11 à Villenave de rions
<p>Critères de sélection :</p> <p style="text-align: center;">1^{er} Critère d'attribution (Pondération à 0,80)</p> <p>Le critère prix sera apprécié au vu du détail estimatif fourni à titre indicatif par le maître de l'ouvrage et valorisé par le candidat ; et comme suit :</p> <p>Il sera apprécié en convertissant le prix en note (de 0 à 10), avec la méthode suivante : No = <u>Phe – Po</u> X 10</p> <p style="text-align: center;">Phe – Pbe</p> <p>Dans laquelle :</p> <p>No représente la note de l'offre Phe représente le prix le plus haut estimé Pbe représente le prix le plus bas estimé Po représente le prix de l'offre considérée</p> <p>le prix le plus haut estimé est l'offre reçue la plus élevée jugée acceptable, c'est à dire n'étant pas anormalement haute. Le prix le plus bas estimé est l'offre reçue la plus basse jugée acceptable, c'est à dire n'étant pas anormalement basse.</p> <p style="text-align: center;">1^{eme} Critère d'attribution (Pondération à 0,20)</p> <p>Qualité de l'offre : Le critère sera jugé à partir des documents explicatifs demandés au 3.1.2. Note attribuée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pas de document remis ou incomplet : 0 - document SOSED : 0 à 2 - document et note d'organisation pour le respect des délais : 0 à 8
<p>Candidatures : Le dossier devra comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le bordereau de prix rempli daté et signé - Le candidat devra remettre une notice retraçant le Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Elimination des Déchets de Chantier (SOSED). Cette notice comprendra : <ul style="list-style-type: none"> · Les méthodes qui seront employées pour ne pas mélanger les différents déchets ; · Les centres de stockage et/ou centres de regroupement et/ou unités de recyclage vers lesquels seront acheminés les différents déchets ; · Les moyens de contrôle, de suivi et de traçabilité qui seront mis en œuvre pendant les travaux.

- Une note précisant l'organisation que l'entreprise mettra en place pour le respect des et de la période d'intervention pour l'exécution du programme principal des travaux.

Date limite de réception des candidatures : **le vendredi 5 février 2010 , 14h** Format : un exemplaire papier, un exemplaire numérique (facultatif, envoi par Internet possible)

Coordonnées du maître d'ouvrage :

Communauté de communes du Vallon de l'Artolie
3 route de Lasserre
33550 PAILLET

Tel. : 05 56 72 56 25

Fax : 05 56 72 56 51

e-mail : secretariat@cc-artolie.fr

Personne en charge du dossier: Madame Remazeilles Stéphanie